

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 12 décembre 2019
--

Date et heure de la séance : 18 décembre 2019 à 18h.30

Nombre de conseillers municipaux : 27
--

Nombre de présents : 19

Absents avec procuration : 3

Absents : 5

Présents : Mmes Josiane BEUREL - Jacqueline BOLIS - MM. Pascal DÉCOTTE - Matthias DINIZ - Jacques DUBOISSET - Mme Sylvie FABRON - M. Jean-Pierre FASSIER - Mmes Adrienne LIBIOUL - Marie-Christine MACARIO - Christel MARCHENAY - MM. Jean-Marc MIGUET - Jean-Louis MOLAT - Sébastien MORIN - Philippe PACHECO - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Mmes Agnès ROCHE.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - Mme Martine LEGRAND procuration à M. Jean-Pierre FASSIER. - Mme Karine SOUCHAL procuration à M. Jacques DUBOISSET.
--

Absents : M. Philippe CRESPIN - Mmes Ludivine MEISSONNIER - Valérie MONTEIRO - Nadège PARANT - M. Jean-François RAZAVET.

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre FASSIER.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N° 19/12/18/009

OBJET : Tableau des effectifs budgétaires : création d'un poste d'Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2020.
--

Madame BOLIS fait savoir au Conseil Municipal qu'un agent de la collectivité, en poste depuis de très nombreuses années, à ce jour en charge de l'accueil du public et des services à la population, remplit les conditions statutaires pour bénéficier d'un avancement au grade d'Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe.

Le Premier Adjoint précise par ailleurs que l'intéressé souhaite faire valoir ses droits à la retraite au cours du second semestre de l'année 2020.

Dans ce contexte, l'Autorité territoriale souhaite proposer un avancement de grade pour cet agent à la première Commission Administrative Paritaire de l'année 2020, en l'inscrivant au tableau annuel des avancements de grade du cadre d'emplois des Adjointes administratifs territoriaux, pour une nomination qui prendrait effet de façon rétroactive au 1^{er} janvier 2020, sous réserve d'un avis favorable de la CAP.

Pour que cette nomination puisse devenir effective, il est non seulement nécessaire de recueillir l'avis de la CAP compétente mais également qu'un poste correspondant au grade envisagé et à la quotité de travail de l'agent soit vacant au tableau des effectifs de la commune à la date de la nomination.

Tel n'est pas le cas aujourd'hui, puisque les trois postes d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe que compte le tableau des effectifs de la commune sont pourvus.

Après avis de la commission en charge du personnel communal, réunie le 12 décembre dernier, il vous est proposé de créer un nouveau poste d'**Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe**, à temps complet, au tableau des effectifs de la commune, à compter du **1^{er} janvier 2020**.

Le Premier Adjoint précise pour finir que :

- cette création de poste portera à **96** le nombre de postes budgétaires inscrits au tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2020, dont **39** à temps non complet.
- le poste actuel d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe de l'agent, qui deviendra vacant à compter du 1^{er} janvier 2020 et qui n'aura pas vocation à être de nouveau pourvu à court terme, sera proposé ultérieurement à la suppression, après avis du Comité Technique.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,



Hervé PRONONCE.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 23/12/2019
Reçu en Préfecture le 23/12/2019

Le Directeur Général des Services,


Jérémie FONTFREYDE.